

RCS : LORIENT Code greffe : 5601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00366 Numéro SIREN : 432 292 597 Nom ou dénomination : A.2.T. LE GRAND

Ce dépôt a été enregistré le 30/04/2024 sous le numéro de dépôt B2024/003229

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 33 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		SARL A2T LE GRAND												1 1 2 1																											
Adresse de l'entreprise		ZONE DU KENEAH NORD 56400 PLOUGOUMELEN												Durée de l'exercice précédent :		1 1 2 1																									
Numéro SIRET *		4 3 2 2 9 2 5 9 7 0 0 0 2 3												Néant ☐																											
														Exercice N clos le :		3 1 1 1 2 1 2 0 2 3																									
														Brut		Amortissements, provisions		Net																							
														1		2		3																							
Capital souscrit non appelé		(I) AA																																							
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB											AC																											
		Frais de développement *	AN											CQ																											
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	473										AG	473																										
		Fonds commercial (1)	AM	201 500										AI	201 500																										
		Autres immobilisations incorporelles	AJ											AK																											
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL											AM																											
		Terreins	AN											AO																											
		Constructions	AP											AQ																											
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	83 343										AS	82 250 1 093																										
		Autres immobilisations corporelles	AT	106 658										AU	95 555 11 104																										
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV											AW																											
		Avances et acomptes	AX											AY																											
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS											CU																											
		Autres participations	CU											CV																											
		Créances rattachées à des participations	BB											BC																											
		Autres titres immobilisés	BD	175										BE	175																										
		Prêts	BF											BG																											
		Autres immobilisations financières *	BH	17 486										BI	17 486																										
		TOTAL (II)	BJ	409 636										BK	178 278 231 358																										
		ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	314 252										BM	314 252																								
En cours de production de biens	BN			171 725										BO	171 725																										
En cours de production de services	BP													BQ																											
Produits intermédiaires et finis	BR													BS																											
Marchandises	BT													BU																											
Avances et acomptes versés sur commandes	BV			558										BW	558																										
Clients et comptes rattachés (3) *	BX			263 615										BY	263 615																										
Autres créances (3)	BZ			3 885										CA	3 885																										
Capital souscrit et appelé, non versé	CB													CC																											
ACTIF CIRCULANT	DIVERS			Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD											CE																									
		Disponibilités	CF	18 566										CG	18 566																										
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	14 993										CI	14 993																										
		TOTAL (III)	CJ	787 592										CK	787 592																										
		Frais d'émission d'emprunt à évaluer	(IV) CW																																						
		Primes de remboursement des obligations	(V) CM																																						
		Écarts de conversion actif *	(VI) CN																																						
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 197 228										CA	178 278 1 018 950																										
		Renvois : (1) Dont droit au bail :												(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP												(3) Part à plus d'un an :		CR											
		Classe de réserve de propriété :		Immobilisations :										Stocks :										Créances :																	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL A2T LE GRAND		Néant	☐
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 30 000...)	DA	30 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours H1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG	8 215		
	Report à nouveau	DH	(7 189)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	23 934		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL	57 960		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (III)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	235 371		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	485 321		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	416		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	153 341		
	Dettes fiscales et sociales	DY	84 178		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	2 364			
Compte régularisé	EB				
Produits constatés d'avance (4)	EC	960 990			
TOTAL (IV)	ED				
Ecart de conversion passif *	EE	1 018 950			
TOTAL GÉNÉRAL (II à V)					
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	925 782			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	175 971			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SARL A2T LE GRAND**ANNEXE**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 018 950,09 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 23 934,31 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20/03/2024 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

SARL A2T LE GRAND**ANNEXE**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

2.1 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réserve aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

SARL A2T LE GRAND

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 201 500

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	201 500		201 500	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	201 500		201 500	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 409 636

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	201 973			201 973
Immobilisations corporelles	185 279	4 723		190 002
Immobilisations financières	16 375	1 286		17 661
TOTAL	403 627	6 009		409 636

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 178 278

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	473			473
Immobilisations corporelles	175 072	2 733		177 805
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	175 545	2 733		178 278

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess. & droits sim. brev.	473	473	0	1 ans
Fonds commercial	201 500	0	201 500	Non amortiss.
Inst. tech. matériels industriels	83 343	82 250	1 093	de 3 à 8 ans
Installations générales	8 751	2 987	5 765	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	71 989	68 330	3 658	de 1 à 5 ans
Mat. de bureau & informatique	25 919	24 238	1 681	de 3 à 8 ans
TOTAL	391 975	178 278	213 697	

SARL A2T LE GRAND

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Etat des créances = 299 977

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	17 486		17 486
Actif circulant & charges d'avance	282 492	282 492	
TOTAL	299 977	282 492	17 486

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 378

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	378
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	378

3.5 - Charges constatées d'avance = 14 993

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

SARL A2T LE GRAND

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 30 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	300	100,00	30 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	300	100,00	30 000

4.2 - Etat des dettes = 960 575

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	235 371	200 162	30 949	4 260
Dettes financières diverses	485 321	485 321		
Fournisseurs	153 341	153 341		
Dettes fiscales & sociales	84 178	84 178		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 364	2 364		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	960 575	925 366	30 949	4 260

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 10 897

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	3 366
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 363
Dettes fiscales & sociales	5 168
Autres dettes	
TOTAL	10 897

SARL A2T LE GRAND

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 378

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	378
Clients fact a etabli(4181000000)	378
CLIENT FACT A ETAB Refact EDF	378
TOTAL	378

8.2 - Charges constatées d'avance = 14 993

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(4860000000)	14 992
CCA IT FFB certific signat 3an	174
EXT CCA IT FFB Certificat 3ans	-65
EXT CCA IT FFB Certificat 3ans	-65
CCA ELECTRICITE	25
CCA EAU	80
CCA DIGIBURO CTR SERVICE	105
CCA TOTAL ENERGIE carte abonnt	104
CCA GRENKE 1TR24	162
CCA ORANGE Mobile 01/2024	296
CCA BATIGEST 1TR24	449
CCA EUROFEU	147
CCA MAAF MULTIRISQUE 2024	8 513
CCA GRENKE ASS.2024	116
CCA ASSUR RC DIRIGEANT 2024	850
PROV STOCK FOURNITURES BUREAU	4 103
TOTAL	14 993

8.3 - Charges à payer = 10 897

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	3 366
Interets courus non echus(1688400000)	376
PROV INT. 06-07/2023 BANQ POPU	237
PROV INT COURUS PRET 406 CMB	34
PROV INT COURUS BANQUE POPULAI	105
Interets bancaires a payer(5181000000)	2 990
PROV COMM MOUV 4TR23	141
PROV COMM ENGAGEMENT 4TR23	63
PROV COMM DECOUVERT 4TR23	99
PROV INTERETS DEBITEURS 4TR23	234
PROV INTERETS DEBITEURS 4TR23	2 179
PROV BPI DECPTE INTERETS 12/23	136
PROV BPI FORFAIT E.TRESO 12/23	35

SARL A2T LE GRAND

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE (suite)

	PROV BPI COMM ENGAGEMENT 12/23	103
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :		2 363
	Fournisseurs factures non parvenue(40810000000)	2 363
	FRS FACT N/PARV ELECTRICITE	444
	FRS FACT N/PARV EAU	37
	FACT N/PARV FID OUEST nov/dec	594
	FACT N/PRV HONO APPRO CPT 2023	601
	PROV GREFFE TRIB dépôt cpt 23	48
	PROV DECHETTERIE PONTIVY 2023	293
	FACT N/PARV L ENTRE NOUS repas	347
Dettes fiscales et sociales :		5 168
	Autres charges a payer(43860000000)	5 038
	CSG - REGUL 2023	463
	COTISATIONS RSI - REGUL 2023	4 575
	Etat autres charges a payer(44860000000)	130
	PROV CVAE 2023	130
	TOTAL	10 897

A.2.T LE GRAND
Société à responsabilité limitée
au capital de 30.000 Euros
Siège social : Zone du Kénéah Nord
56400 PLOUGOUMELLEN
432 292 597 RCS LORIENT

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 AVRIL 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 23.934,31 euros de la manière suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice : bénéfice de 23.934,31 €

Affectation :

- Apurement total du compte à report à nouveau débiteur 7.189,82 €
- Le solde, soit 16.744,99 €
au compte Autres Réserves

TOTAUX : 23.934,31 € 23.934,31 €

Rappel des distributions antérieures :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la constitution, ni aucun revenu au sens du 1^{er} alinéa du même article.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

La Gérance

Certifié conforme

